



SEANCE DU CONSEIL GENERAL
Romanel-sur-Morges, le 11 décembre 2019

A 20h **Mme Mireille Pelet, Présidente**, ouvre la séance. Elle souhaite une cordiale bienvenue aux Conseillères, Conseillers et à la Municipalité.

Mme la Présidente s'assure que tout le monde a reçu l'ordre du jour, le procès-verbal du 9 octobre 2019 et le budget 2020.

1. Appel

M. Lionel Lemaire procède à l'appel. Le Conseil général compte actuellement **47 membres** suite à l'élection de **M. Nicolas Longchamp**, en tant que Municipal. Sont présents ce soir **34 membres, 10** sont **excusés** et **3** sont **absents**. Le quorum étant de **16 membres**, le Conseil général peut donc valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour.

Mme la Présidente demande si les personnes assermentées ont une remarque à faire concernant l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas, à la suite du vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2019.

Mme la Présidente demande si les personnes assermentées ont une remarque à faire ou désirent que l'on fasse la lecture du procès-verbal. Ce n'est pas le cas et, à la suite du vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité. (*rappel art.25 : la Présidente ne participe pas aux votes à main levée*).

4. Assermentations éventuelles.

Mme la Présidente stipule que « *pour être admis au Conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 5 LEDP, domicilié dans la commune et avoir prêté serment* ».

M. Hippolyte Bataillard désire faire partie du Conseil général, il est ainsi assermenté ce soir. Il y a donc à ce jour **48 membres** dont **35** sont **présents** ce soir. **Mme La Présidente** procède ensuite à l'assermentation du nouveau Municipal **M. Nicolas Longchamp**, élu le 24 novembre 2019.

5. Préavis no.16 relatif au budget 2020 et rapport de la commission des Finances.

Mme la Présidente passe la parole à **M. Le Syndic**, qui explique :

- dès le 5 décembre 2019, date de l'introduction du nouvel horaire MBC, les nouvelles paires de courses (2 le matin et 3 l'après-midi) débiteront pour desservir la zone du Moulin du Choc,

- malgré qu'il n'y ait pas encore d'arrêts de bus en bonne et due forme, le nécessaire se fait le plus rapidement possible. Ce développement de l'offre des transports en commun explique l'excédent de charges du budget 2020.
- Les recettes fiscales 2020 sont budgétisées proche de celles de 2018 avec la stabilité de la population. En effet, l'influence sur les charges péréquatives (facture sociale, fond de péréquation et réforme policière) est très faible (CHF22'300.00 de plus que l'année précédente, malgré le changement apporté en 2019 par l'introduction de la RIEIII).
 - D'entente avec les propriétaires usagers du chemin du Moulin du Choc, il y aura une participation à la réfection et à la sécurisation de la portion inférieure de ce chemin.
 - L'APE a été dissoute fin juin 2019 et donc les communes d'Aclens, Bremblens et Romanel-sur-Morges ont repris la gestion administrative de la cantine scolaire « la Tomatine » au collège du Forvey.
 - Les charges de l'AVASAD (association vaudoise des soins à domicile) seront reprises dès 2020 par le canton, ce qui allège les charges de la sécurité sociale de la commune.
 - Dès le 1^{er} avril et selon la récente décision du Conseil du 9 octobre 2019, le réseau d'eau potable de Romanel-sur-Morges sera remis à Eau Service Lausanne, il n'y a donc que le 1^{er} trimestre de ce dicastère qui est budgétisé.

Mme la Présidente passe la parole à M. L. Lemaire pour la lecture du:

**Rapport de la Commission des finances au sujet du préavis municipal no.16/2019,
Législature 2016-2021**

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers*

*La commission des finances a pris connaissance du préavis municipal concernant le **budget 2020** en date des 27 novembre et 2 décembre 2019, dont le 27 novembre en présence de Monsieur Pierre Lanthemann, Syndic et municipal des Finances, lequel nous a donné commentaires et explications souhaitées et a répondu à nos questions.*

La commission fait les observations suivantes :

- *Deux nouvelles rubriques sont créées dans le budget 2020 :*
- *il s'agit de la rubrique n°180 intitulée TRANSPORTS PUBLICS dans le chapitre 1.ADMINISTRATION GENERALE (p.5), avec une dépense prévue de 50'700.- composée d'un montant de 15'700.- pour la part à des charges cantonales et de 35'000.- comme participation aux courses supplémentaires des bus MBC. A noter que ces nouvelles charges sont compensées par les charges de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile qui sont reprises par le canton dès 2020 (montant : environ 46'000.-).*
- *La deuxième rubrique créée concerne la TOMATINE à la rubrique n° 550 dans le chapitre 5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTE (p.11). Cette nouvelle rubrique fait suite à la reprise de la gestion administrative de la cantine scolaire par les trois communes ACLENS-BREMBLENS-ROMANEL. Elle engendre une charge nette annuelle et par commune de 3700.-.*
- *Le montant exceptionnel de 140'000.- à la rubrique 314.00 au chapitre 4. TRAVAUX (p.9) comprend une participation à l'aménagement de 2 arrêts de bus dans la zone industrielle du*

Moulin du Choc et une participation à la réfection et à la sécurisation de la portion inférieure du chemin du Moulin du Choc.

- *Le réseau d'eau sera remis à Service de l'eau / eau potable Lausanne à partir du 1er avril et seul le premier trimestre a été pris en compte dans le budget.*
- *L'amortissement de l'extension du collège du Forvey porté au budget 2020 sera de 55'000.- tandis que celui concernant la transformation et rénovation du bâtiment rue de la poste 2 sera de 10'000.-*
- *Le budget 2020 s'avère au final équilibré avec un léger déficit de 49'800.-*

Compte tenu de ces observations, la Commission des Finances propose au Conseil Général d'approuver le budget tel que présenté.

Jérôme PERRINE, Président

Patricia CHABANEL

Lionel LEMAIRE, Rapporteur

Yves TEUSCHER

Bernard MATHYER

Mme la Présidente ouvre la discussion :

M. : J.-P. Chapuis : demande pourquoi il y a une baisse des recettes de la vente du vin. **M. Lanthemann** répond que c'est parce que le produit de la vente du Divico, qui provient des vignes communales, est sous la rubrique « domaines et bâtiments », au no 310 « terrain ».

Il n'y a pas d'autres questions, alors **Mme la Présidente** propose de passer au vote concernant l'adoption du préavis no.16. Le budget 2020 est **accepté à l'unanimité**.

6. Communications municipales

M. C. Ruch : rappelle la séance d'information à propos de la réfection de la route cantonale qui se tiendra le 12 décembre 2019.

M. P. Lanthemann : annonce que le costume du banneret de la Fête des Vignerons de **M. Bruno Baumann** est exposé au bureau communal.

7. Rapport sur l'état des archives

Mme la Présidente fait la lecture du:

Rapport sur l'état des archives du Conseil général pour les années 2018 et 2019

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Madame Francine Kohler, et la Présidente se sont réunies en date du 3 décembre 2019.

Nous avons pu constater que les pièces et documents relatifs aux archives de notre Conseil sont classés et conservés. Toutefois, nous avons constaté qu'il manquait 2 documents pour le Conseil

du 9 octobre 2019. Nous en avons informé la secrétaire, qui a remédié à ce manque.

Les archives du Conseil général, qui peuvent être consultées, sont conservées au bâtiment de l'Administration communale, distinctes de celles de la Municipalité.

Le Bureau du Conseil,
Romanel sur Morges, le 9 décembre 2019

Mireille Pelet
Présidente

Francine Kohler
Scrutatrice

8. Propositions individuelles

Mme la Présidente annonce ne pas avoir reçu de demandes écrites, elle ouvre la discussion.

M. B. Mathyer annonce la traditionnelle fournée de fin d'année. Il profite d'avoir la parole pour déplorer le système de distribution des tous-ménages par la Poste, il y a trop de boîtes aux lettres qui ne les reçoivent pas. **M. P. Lanthemann** est au courant de cette problématique et explique que c'est dorénavant **Mme Ch. Bataillard** qui s'occupera de la distribution des tous-ménages pour les informations villageoises.

M. D. Gruaz demande pourquoi nous n'avons pas reçu de tous-ménages concernant les changements de la ligne de bus qui passera par Romanel-sur-Morges. **M. P. Lanthemann** répond, qu'en effet, c'est un oubli de la part des MBC et que nous recevrons ces tous-ménages MBC ultérieurement.

M. J.-P. Chapuis : demande à qui il faudrait s'adresser pour que les gens ne passent plus par sa propriété, il déplore que les gens suivent leur GPS pour se rendre au Forvey. Personne n'a de réponse ou de solution à lui fournir.

Mme P. Chabanel demande quel dicastère reprendra **M. N. Longchamp** nouveau Municipal. **M. P. Lanthemann** répond qu'il reprendra les dicastères dont s'occupait **M. A. Oliveira**, sauf celui de l'eau, dont s'occupe déjà **M. C. Ruch**.

Il n'y a pas d'autres questions et la parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente** lève alors la séance à 20h43. Elle convie chacun à participer à la traditionnelle verrée qui est offerte.

Mireille Pelet

Présidente



Christine Bienvenu

Secrétaire

